



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°886) DE MISE A
DISPOSITION DES SALLES AUDITORIUM JEAN-
PIERRE-MIQUEL ET BERLIOZ A
L'ASSOCIATION « LE BANQUET CELESTE » A
TITRE PAYANT**

**DÉCISION N° DM-23-306
EN DATE DU 03 AOUT 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « Le Banquet Céleste » représentée par son président, Monsieur René JOUQUAND, domiciliée 5 rue des Mondrins, 35610 Roz sur Couesnon, d'organiser des répétitions dans la salle Berlioz le 11 juillet de 14h00 à 17h00 et le 12 juillet 2023 de 10h30 à 18h00 (arrivée de l'accordeur à 8h30) ; à l'Auditorium Jean-Pierre-Miquel le 17 juillet de 10h30 à 18h00 (arrivée de l'accordeur à 9h00) et le 18 juillet 2023 de 10h00 à 15h30 (arrivée de l'accordeur à 9h00) ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Le Banquet Céleste » représentée par son président, Monsieur René JOUQUAND, domiciliée 5 rue des Mondrins, 35610 Roz sur Couesnon, une convention de location de salle, pour un montant de 246,75€ TTC (deux-cent-quarante-six euros et soixante-quinze centimes) pour les frais de location, afin d'organiser des répétitions dans la salle Berlioz le 11 juillet de 14h00 à 17h00 et le 12 juillet 2023 de 10h30 à 18h00 (arrivée de l'accordeur à 8h30) ; à l'Auditorium Jean-Pierre-Miquel le 17 juillet de 10h30 à 18h00 (arrivée de l'accordeur à 9h00) et le 18 juillet 2023 de 10h00 à 15h30 (arrivée de l'accordeur à 9h00) ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20230803-lmc1H11073H1-AR
Date de réception en Préfecture : 03/08/2023
Date de Publication : 03/08/2023